


**AVERTISSEMENT EXTRAIT DE ROLE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE VERVIERS**  
**Taxes communales sur LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS (IM)**  
**ENTRETIEN DES EGOUTS (EG)**

COMMUNE : 63079	Exercice fiscal : 2025
Réf 2025 IM 01 EG 01	Article de rôle : 11014 10189
Règlement arrêté par le Conseil communal :	
(IM) 25/11/2024	(EG) 25/11/2024
Date de l'exécutoire du rôle :	
(IM) 18/09/2025	(EG) 18/09/2025
Par : Le Collège communal	
Le Directeur financier : CHAPELLE Alexandre	
<b>Envoyé sans frais le 10/11/2025</b>	



IIAMO MOHAMMAD  
RUE DES RAINES 76 /2+3é  
4800 VERVIERS

**NOM DU CONTRIBUABLE ET ADRESSE DE TAXATION**

IIAMO MOHAMMAD  
RUE DES RAINES 76 2+3é  
4800 VERVIERS  
Matricule : 73000263364

**AVIS AUX CONTRIBUABLES**

1. Les règles relatives au recouvrement, aux intérêts de retard et moratoires, aux poursuites, aux privilèges, à l'hypothèque légale et à la prescription en matière d'impôts d'Etat sur le revenu, sont rendues applicables aux impositions communales.

2. **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS** : le redevable doit s'adresser par écrit au Collège communal ou se présenter personnellement au service de la Recette communale.

3. **RECLAMATIONS** : le redevable peut introduire une réclamation auprès du Collège communal qui agit en tant qu'autorité administrative. Adresse : Collège communal de la Ville de Verviers - Place du Marché, 55 - 4800 Verviers

La réclamation doit, à peine de nullité, être introduite par écrit et doit, sous peine de déchéance, être introduite dans un délai d'un an à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle. Elle est datée et signée par le réclamant ou son représentant et mentionne : 1) les nom, qualité, adresse ou siège du redevable à charge duquel l'imposition est établie ; 2) l'objet de la réclamation et un exposé des faits et moyens.

4. Vos **DONNEES PERSONNELLES** sont enregistrées par l'Administration à des fins de traitement automatisé et seront utilisées exclusivement à des fins fiscales. Conformément aux dispositions de la loi du 30/07/2018, vous avez le droit de prendre connaissance des informations vous concernant et d'en demander la rectification. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'Autorité de protection des données sis Rue de la Presse, 35 à Bruxelles.

Les redevables bénéficiant d'une réduction sociale de 40 euros ou de 73 euros, comme indiqué sur le présent avertissement, ne doivent plus se déplacer aux guichets de la Recette communale.

Recette communale : Place du Marché, 41 - 4800 VERVIERS -  
Tél : 087/325.284 - Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi de 14h à 16h - Adresse e-mail : [recette@verviers.be](mailto:recette@verviers.be)

TAXES CONCERNEES	TAUX	MONTANTS
A) 1 taxe forfaitaire COLLECTE & TRAITEMENT des DECHETS MENAGERS	1 x 173	173
- Dégrèvement R.I. ou G.R.A.P.A.		-40
B) 1 taxe EGOUTS entretien	1 x 63	63
- Dégrèvement R.I. ou G.R.A.P.A. ou personne isolée de plus de 70 ans		-33
	<b>TOTAL</b>	<b>163</b>

**Date ultime de paiement :**  
**10/01/2026**



ORDRE DE VIREMENT

Si complète à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Montant à payer (en euros) **163,00**

NOM DU CONTRIBUABLE **HAMO MOHAMMAD**

ADRESSE **RUE DES RAINES 76 2+3é**  
**4800 VERVIERS**

NUMERO DE RÔLE **B E 6 4 0 9 7 1 6 6 5 9 3 0 5 2**

LETTRES **O K C C B E B B**


ADMINISTRATEUR **Administration communale**  
**De et A**  
**VERVIERS**

**AVERTISSEMENT EXTRAIT DE RÔLE  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE VERVIERS**

egim+pu10794

**Taxe communale sur LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS  
TAXE COMPLÉMENTAIRE (PU)**

COMMUNE : 63079	Exercice fiscal : 2024
Réf 2024 PU 01	Article de rôle : 10576
Règlement arrêté par le Conseil communal : (PU) 30/10/2023	
Date de l'exécutoire du rôle : (PU) 19/06/2025	
Par : Le Collège communal	
Le Directeur financier : CHAPELLE Alexandre	
<b>Envoyé sans frais le 10/11/2025</b>	



HAMO MOHAMMAD  
RUE DES RAINES 76 /2+3é  
4800 VERVIERS

**NOM DU CONTRIBUABLE ET ADRESSE DE  
TAXATION**

HAMO MOHAMMAD  
RUE DES RAINES 76 2+3é  
4800 VERVIERS  
Matricule : 73000263364

**AVIS AUX CONTRIBUABLES**

1. Les règles relatives au recouvrement, aux intérêts de retard et moratoires, aux poursuites, aux privilèges, à l'hypothèque légale et à la prescription en matière d'impôts d'Etat sur le revenu, sont rendues applicables aux impositions communales.

2. **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS** : le redevable doit s'adresser par écrit au Collège communal ou se présenter personnellement au service de la Recette communale.

3. **RECLAMATIONS** : le redevable peut introduire une réclamation auprès du Collège communal qui agit en tant qu'autorité administrative. Adresse : Collège communal de la Ville de Verviers - Place du Marché, 55 - 4800 Verviers  
La réclamation doit, à peine de nullité, être introduite par écrit et doit, sous peine de déchéance, être introduite dans un délai d'un an à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle. Elle est datée et signée par le réclamant ou son représentant et mentionne : 1) les nom, qualité, adresse ou siège du redevable à charge duquel l'imposition est établie ; 2) l'objet de la réclamation et un exposé des faits et moyens.

4. Vos **DONNÉES PERSONNELLES** sont enregistrées par l'Administration à des fins de traitement automatisé et seront utilisées exclusivement à des fins fiscales. Conformément aux dispositions de la loi du 30/07/2018, vous avez le droit de prendre connaissance des informations vous concernant et d'en demander la rectification. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'Autorité de protection des données sis Ruc de la Presse, 35 à Bruxelles.

**LE GESTIONNAIRE DES DONNÉES RELATIVES AUX PÉSEES ET AUX LEVÉES EST INTRADEL : 04/240.74.74**

Recette communale : Place du Marché, 41 - 4800 VERVIERS -  
Tél : 087/325.284 - Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi de 14h à 16h - Adresse e-mail : [recette@verviers.be](mailto:recette@verviers.be)

CONTENEUR NOIR ou COLLECTIF (déchets résiduels)			
	Poids (kg)	Taux	TOTAL
Forfait (55kg/personne)	275	inclus dans taxe forfaitaire	inclus dans taxe forfaitaire
Surplus	162	X 0,50 =	81

CONTENEUR VERT (déchets organiques)			
	Poids (kg)	Taux	TOTAL
Forfait (60kg/personne)	0	inclus dans taxe forfaitaire	inclus dans taxe forfaitaire
Surplus	0	X 0,07 =	0

LEVÉES			
	Nombre	Taux	TOTAL
Forfait (36 levées/ménage)	0 + 114	inclus dans taxe forfaitaire	inclus dans taxe forfaitaire
Surplus	0 + 0	X 0,80 =	0 + 0

Forfait : 0  
Total général : 81

**Date ultime de paiement :  
10/01/2026**

(Signature)

ORDRE DE PAIEMENT



Si complète à la main, indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Date d'exécution soustraite dans le futur

Montant à payer  
81,00

Montant communautaire (MCC)

Nom et adresse du contribuable

**HAMO MOHAMMAD  
RUE DES RAINES 76 2+3é  
4800 VERVIERS**

Numéro d'identification (NIR)

**B E 6 4 0 9 7 1 6 6 5 9 3 0 5 2**

Code de commune

**G K C C B E B B**

Nom et adresse de l'administrateur

**Administration communale  
De et A  
VERVIERS**

Numéro de rôle

**+ + + 3 0 4 / 4 0 1 0 / 5 7 6 3 2 + + +**